

# PsyEN

Les résultats  
de l'enquête



# édito

**L**e SE-Unsa, c'est un réseau de militants locaux et nationaux près de vous, soucieux d'être au cœur des préoccupations de tous les PsyEN. C'est l'objectif même de cette enquête : à partir de vos réalités de terrain, définir des revendications que nous défendrons auprès de l'administration. C'est en portant les problématiques que vous partagez que nous entendons investir le mandat qui nous a été confié lors des dernières élections professionnelles.

Outre l'effet cathartique de cette enquête (la qualité de vos réflexions dans les commentaires libres en est la preuve), la préoccupation première qui vous anime (et que nous partageons) est la nécessité d'obtenir une réelle reconnaissance de la profession de PsyEN. Pour nous, PsyEN du SE-Unsa, cela passe par des moyens de fonctionnement, une rémunération à la hauteur, le recrutement et la mise en place d'un vrai corps unique ; tous ces ingrédients étant nécessairement associés à du respect et de la considération de la part de notre hiérarchie.

Au-delà des angoisses que vous nourrissez quant à l'avenir de la psychologie à l'École (dont notamment celui des CIO), ce sont les menaces dont le Service public d'éducation est la cible qui transparaissent dans vos commentaires car le faible effectif des enseignants spécialisés en Rased, médecins scolaires, assistants sociaux... complique également l'exercice de nos missions.

Découvrez les résultats de l'enquête et nos propositions dans cette publication.

**Nathalie Eudes**, *responsable nationale PsyEN*



# Des moyens de fonctionnement

## VOUS NOUS AVEZ DIT

**1/3** seulement des PsyEN interrogés peuvent encore être remboursés de leurs frais de déplacement à partir d'avril ! Ceux-ci ne sont en effet couverts que jusqu'en mars pour 59 % des PsyEN EDA et 33 % des PsyEN EDO.

**15 %** de nos collègues ne disposent pas d'un bureau permettant le respect de la confidentialité des échanges.

**68 %** des PsyEN peuvent acheter des tests : 1/3 des collègues interrogés ne sont donc pas en mesure d'utiliser du matériel récemment étalonné !



Le SE-Unsa demande une réelle amélioration de nos conditions de travail : locaux adaptés à la confidentialité, remboursement des frais de déplacement engagés, équipement adapté et crédits de fonctionnement suffisants et équitables.

## L'ANALYSE DU SE-UNSA

Un an après la création du corps unique des psychologues de l'Éducation nationale, qui confère une reconnaissance statutaire à notre profession, le ministère doit maintenant mettre en œuvre les moyens de l'exercer. La pleine reconnaissance de nos missions est conditionnée à des moyens matériels et financiers. Ainsi nous devons avoir les moyens d'utiliser les tests psychométriques les plus récents, conformément au Code de déontologie auquel fait référence le texte régissant nos missions de PsyEN. Afin de garantir la confidentialité inhérente à l'exercice de notre profession, nous devons aussi mener les entretiens dans un bureau individuel et non dans une salle polyvalente. Enfin, nos secteurs étant de plus en plus étendus, il est indispensable que nous soyons assurés d'être remboursés de tous les frais que nous engageons pour nous déplacer dans le cadre de nos missions.

# Une rémunération à la hauteur

## VOUS NOUS AVEZ DIT

- « Rémunération et avancement très en deçà de mes attentes »
- « Pas d'accès à la classe exceptionnelle sans avoir exercé en Rep »
- « Mon insatisfaction est liée à une non-reconnaissance salariale pour tout le travail fourni et les responsabilités »
- « Le coût de la vie en région parisienne n'est pas trop compatible avec le salaire de débutant dans l'Éducation nationale »



Le SE-Unsa demande une rémunération identique à celle des agrégés, le versement des indemnités Rep/Rep+ ainsi que des perspectives de promotions et d'évolution de carrière pour tous les PsyEN.

## L'ANALYSE DU SE-UNSA

Depuis la création du corps unique, le recrutement des PsyEN s'effectue au niveau bac +5. Si le master 2 était exigé pour présenter le concours (et non seulement pour l'entrée en formation), c'est bien la rémunération des agrégés qui nous serait versée.

Par ailleurs, nous espérons que la mise à jour récente du texte régissent les indemnités « éducation prioritaire ». Permettre aux collègues en bénéficiant de les percevoir de manière moins aléatoire et disparate.

Concernant la classe exceptionnelle, bien que nos missions prévoient des actions de formation, ce critère n'a pas été retenu pour l'accès à ce grade. Le SE-Unsa demande que les fonctions de PsyEN formateur/tuteur soient un des critères d'accès à la classe exceptionnelle.

# Le recrutement

## VOUS NOUS AVEZ DIT

**81 %** des PsyEN interrogés assurent leurs missions sur un secteur supérieur à 1 000 enfants/adolescents ! Seuls 17 % d'entre-eux ont un secteur d'intervention inférieur, contrairement aux recommandations européennes.

**35 %** seulement des répondants a encore la possibilité d'effectuer quelques suivis. La disparité est importante puisque 11 % des EDO (contre 38 % des EDA) déclarent pouvoir le faire.

**29 %** des EDA interrogés réalisent plus de 50 bilans psychométriques par an et 77 % des EDA en réalisent encore plus de 20 par an contre à peine 11 % des EDO.



Assurer un service de qualité accessible à tous et partout nécessite au moins un PsyEN pour 1 000 élèves mais implique également le développement du réseau des CIO et des Rased ainsi que le remplacement des PsyEN absents ou à temps partiel. Le SE-Unsa demande donc une relance des recrutements avec davantage de places aux concours.

## L'ANALYSE DU SE-UNSA

Les vacances de poste pour congés longs accroissent les secteurs d'intervention au détriment de la qualité du service. En effet, bon nombre de collègues sont sollicités pour pallier les manques de l'administration qui ni ne remplace les PsyEN absents ni ne compense les temps partiels.

Le manque de souplesse que vous dénoncez massivement est consécutif à la fois d'un recrutement insuffisant et à la fois du manque de moyens, de la surcharge de travail, de la trop forte pression institutionnelle (MDPH, CDO...) ainsi que des injonctions des médecins et de la hiérarchie.

Pour organiser au mieux les secteurs, garantir une médiation et répondre aux sollicitations des PsyEn dans les difficultés qu'ils rencontrent, le SE-Unsa revendique la création de postes de conseiller technique, notamment auprès du Dasen. La création de tels postes constituerait par ailleurs une reconnaissance de nos compétences, de notre déontologie et de nos missions que nous devons souvent justifier pour ne pas subir la condescendance liée aux injonctions qui nous sont formulées.

# Un vrai corps unique

## VOUS NOUS AVEZ DIT

**52 %** des PsyEN EDA ayant répondu à l'enquête bénéficient d'une formation institutionnelle (contre **83 %** des EDO). En particulier, seuls **37 %** de nos collègues en Rased ont accès à des groupes d'échange de pratiques.

Aucun des PsyEN EDO interrogés ne déclare être membre des EPE de la MDPH, contre **58,5 %** des EDA.

**40 %** des EDA participent aux CDO alors que **33 %** seulement des EDO y sont conviés.



Pour en finir avec les disparités entre EDA et EDO, le SE-Unsa demande une véritable unicité du corps, avec l'alignement des indemnités et des obligations de service sur le régime le plus favorable ainsi qu'une évolution de carrière comparable, quelle que soit la spécialité. La mobilité doit enfin être possible entre les spécialités EDA et EDO.

## L'ANALYSE DU SE-UNSA

Notre profession n'a pas d'instances de dialogue ni d'échange sur son ressenti. Bon nombre d'entre vous ont donc largement profité des champs de commentaire libre pour exprimer le mal-être que nous pouvons ressentir. Vos analyses le montrent : EDA/EDO, nous avons les mêmes préoccupations, notamment celle d'une meilleure considération de notre hiérarchie et de nos partenaires.

Mais ce qui nous rassemble avant tout, quelle que soit la spécialité, c'est une même déontologie et la prise en compte de l'enfant/l'adolescent dans sa globalité, dans sa clinique, dans sa réalité éducative et familiale. Nos valeurs communes justifient que nous appartenions tous au même corps.

Il faut aller maintenant plus loin avec un alignement des primes, des indemnités et des horaires sur le régime le plus favorable.

Enfin, pour que l'unicité du corps des PsyEN soit totale, il est indispensable de créer des passerelles entre les deux spécialités. Notre corps ne peut pas demeurer le seul au sein duquel changer de spécialité est impossible pour les titulaires.



# Je rejoins le SE-Unsa



J'adhère en ligne



se-unsa.org/adh

SITUATION PERSONNELLE

**Nouvel adhérent**     **Renouvellement**

Nom d'usage : ..... Prénom : .....  
 Nom de naissance : ..... Né-e le : .....  
 Adresse personnelle : .....  
 Téléphone : ..... Portable : .....  
 Adresse mel : .....  
 Département de rattachement administratif : .....  
 Nom et adresse de l'école/l'établissement d'exercice : .....

SITUATION ADMINISTRATIVE

**JE SUIS**

Titulaire     Stagiaire     Retraité

**Corps :**

Instituteur    PE    Certifié    CPE    PLP    Peps    Agrégé    Bi-admissible  
 AE    PEGC    Ce d'Eps    PsyEN (option.....)

Je suis remplaçant  (précisez : .....) )

**Ma discipline 2<sup>d</sup> degré :** .....

**Missions particulières** (adjoint, directeur, ASH, tuteur, formateur) : .....

**JE SUIS**

Étudiant     EAP

**JE SUIS NON-TITULAIRE**

AESH     AED (précisez les fonctions) : .....  
 Contractuel : Enseignant, Ce, CPE, (précisez) .....  
 Contrat aidé (CUI/PEC)  
 Assistant handicap    Aide administrative

Classe normale    Hors classe    Classe exceptionnelle  
 Temps complet     CLM, CLD     Disponibilité  
 Temps partiel : ..... %    Congé parental

Échelon : ..... Montant de la cotisation : .....

Mode de paiement :  Chèque    Paiements fractionnés automatiques(\*) :  
 Première demande    Renouvellement

**J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa, date et signature :**

.....

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles seront utilisées pour vous donner des informations syndicales susceptibles de vous intéresser. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.

\*autorisation de prélèvement à demander à votre section départementale

**CRÉDIT D'IMPÔTS : 66 % de votre cotisation**

La cotisation comprend notamment l'abonnement à l'Enseignant pour un montant de 36 € annuels.

Titulaires

CLASSE NORMALE	ÉCHELONS										
	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
Instituteur				142 €	145 €	148 €	156 €	163 €	174 €	190 €	
Pe, Certifié, PsyEN, CPE, PLP, Peps	159 €	160 €	165 €	170 €	174 €	184 €	197 €	210 €	226 €	242 €	
Agrégé	179 €	181 €	194 €	207 €	220 €	235 €	253 €	271 €	288 €	300 €	
PEGC, Ce d'Eps, Ae				145 €	153 €	159 €	168 €	177 €	187 €	198 €	
Bi-admissible	162 €	169 €	179 €	186 €	196 €	210 €	227 €	242 €	253 €		

HORS-CLASSE	1	2	3	4	5	6	7	HeA1	HeA2	HeA3
Pe, Certifié, PsyEN, CPE, PLP, Peps	207 €	222 €	237 €	257 €	273 €	289 €				
Agrégé	271 €	288 €	300 €					322 €	335 €	352 €
PEGC, Ce d'Eps	168 €	177 €	187 €	198 €	224 €	241 €				

CLASSE EXCEPTIONNELLE	1	2	3	4	5	HeA1	HeA2	HeA3	HeB1	HeB2	HeB3
Pe, Certifié, PsyEN, CPE, PLP, Peps	251 €	266 €	280 €	301 €		322 €	335 €	352 €			
Agrégé	300 €					322 €	335 €	352 €	352 €	367 €	387 €
PEGC, Ce d'Eps	224 €	243 €	257 €	273 €	289 €						

Non-titulaires

Contractuel			
indice < 400	105 €	AED/AESH	73 €
indice de 401 à 500	137 €	CUI/PEC	50 €
indice > 500	171 €	Suppléant	83 €

Retraités

Pension < 1 400 €	104 €
Pension de 1 400 à 1 850 €	128 €
Pension > 1 850 €	138 €

Entrée dans le métier

Étudiant EAP	41 €
Stagiaire	88 €

Situations particulières

Disponibilité-congé parental	41 €
Temps partiel au prorata du temps de service	

www.se-unsa.org

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

@SE\_Unsa



Découvrez, échangez, partagez, sur nos blogs



notremetier.se-unsa.org



ecolededemain.wordpress.com